

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Guerres](#)
4. [Seconde Guerre mondiale](#)
5. [Défense passive](#)
6. Après l'évacuation

Après l'évacuation

Malgré l'évacuation de la ville, le service de défense passive (DP) va continuer à travailler sur Lorient. Pour permettre le fonctionnement du service, il est évacué sur Languidic où la ville loue des locaux. Tout le matériel nécessaire au service qui a pu être sauvé des bombardements y est acheminé pour être stocké à Notre-Dame des Fleurs, le 21 février 1943. Le personnel habilité à rester sur place, est rassemblé dans l'école des filles de Kerentrech et nourri par la ville.

Au 7 octobre 1943, le service réduit de la défense passive fonctionne sur Lorient avec 17 personnes : un directeur (Yves Duigou), un chef de service sanitaire et quinze brancardiers

prenant leur service à tour de rôle. À compter du 1^{er} novembre 1943, le directeur adjoint prend la fonction de directeur urbain par délégation avec un chef du service sanitaire, quatre chefs d'équipe et huit brancardiers employés municipaux et cinq brancardiers volontaires.

Après l'évacuation de Lorient en février 1943, l'administration a continué à fonctionner pour les Lorientais restés sur place. Yves Duigou, outre son rôle au sein de la défense passive, fait office de maire pour les personnes non évacuées ou travaillant en journée sur Lorient et gère de fait l'état-civil, les cimetières, la cantine, le rationnement.

Le 26 novembre 1943, une liste d'attestation de travail et de séjour sur Lorient est rédigée. Sur cette liste se trouve le nom de 38 employés de la ville à avoir le droit de séjourner sur Lorient. Sur cette liste, se trouve une majorité de personnes qui travaillent pour le service de la DP ou pour la cantine du fourneau économique de Kerentrech.

Par roulement, le personnel sanitaire est autorisé à revenir sur Lorient dans le poste de secours de Kerentrech (blockhaus situé en face de la gare SNCF) sous la cour de l'école du Poulorio. À partir du 28 juillet 1943, les ouvriers de l'arsenal maritime qui occupaient les fonctions de brancardiers au poste de secours de Kerentrech sont rappelés pour y travailler. Aussi, le service se compose dès lors uniquement de personnel municipal réaffecté : directeur des régies municipales (chef du poste) ; secrétaire adjoint du bureau d'hygiène (chef de groupe de brancardier) ; ordonnateur des pompes funèbres, contremaître de la voirie, ex-brigadier de la police municipale (chefs d'équipe) ; trois chauffeurs à l'atelier communal, neuf ouvriers municipaux, deux volontaires de nuit (brancardiers).

Le service de nuit ainsi que des samedis et dimanches est obligatoire pour tout le personnel, par roulement.

Il y a du personnel médical pour donner les premiers soins d'urgence aux blessés, ainsi que des brancardiers. À partir de décembre 1943, il est demandé à ce qu'un infirmier reste de jour comme de nuit avec l'assistance d'un personnel sanitaire communal et que le poste de secours soit ouvert même hors alerte de bombardement.

Outre le fait de continuer à constater les dégâts des bombardements, ils peuvent également constater les éventuels pillages dans la ville évacuée.

Le 12 janvier 1944, le commissaire central de Police de Lorient replié à Sainte-Anne pointe dans un rapport le manque d'une direction médicalement qualifiée au centre de secours, car chaque jour viennent sur Lorient jusqu'à 4 000 ouvriers qui alors, hors alerte et de jour, ne bénéficient que d'un service sanitaire réduit. La Marine est alors dans l'impossibilité de fournir un infirmier pour assurer la garde de jour alors que deux officiers marins s'y partagent déjà le service de nuit du poste.

Quatre portes blindées sont posées aux entrées de l'abri en janvier 1944. En cas d'alerte, deux agents de police en tenue se tiennent aux entrées de la rue Beauvais et deux inspecteurs de la sûreté aux portes de la cour de l'école du Poulorio. Dès que le bombardement commence, de jour comme de nuit, ils sont chargés de fermer les portes et de ne les ouvrir qu'une fois l'alerte terminée. Aussi, à compter du 23 janvier 1944,

l'inspecteur en chef doit prendre toutes les dispositions pour qu'au moins deux inspecteurs couchent en permanence sur Lorient.

Jusqu'au 28 février 1944, les services se font du lundi au vendredi et du samedi au dimanche. Certains employés peuvent être d'équipe de semaine et du week-end qui suit. À partir du 29 février, il n'y a plus de changement d'équipe, même partielle entre le week-end et la semaine.

En janvier 1944, 16 personnes du service sanitaire de la défense passive bénéficient d'un laissez-passer de nuit. Ces 16 personnes bénéficient d'un ordre de réquisition individuel signé par Gustave Mansion (directeur urbain de la DP), au titre de la défense passive. Le service est assuré jour et nuit et fonctionne sur sept jours consécutifs. Les équipes sont composées d'un ou deux chefs d'équipe et en général de trois à quatre brancardiers. Le jour de la relève, les deux équipes sont présentes sur Lorient, ainsi ils effectuent huit jours de travail sur onze jours ouvrables.

Le personnel municipal autorisé à séjourner dans la ville évacuée souffre, apparemment moins que les autres, du manque de nourriture, car depuis 1943, le directeur urbain de la défense passive faisant office de maire, Yves Duigou, a mis en service une cantine (fourneau économique) sur Kerentrech dont l'organisation est bien rodée : pain, viande, légumes, installation d'une distillerie. Pour permettre au service de défense passive de fonctionner, 13 employés municipaux sont autorisés à loger sur Lorient. Ils sont logés à l'école des filles du Poulorio où se trouvent, sous la cour, l'abri de défense passive faisant office de poste de secours (secrétaire général de la mairie, cuisinière à la cantine, employée à la cantine, docteur en médecine, secrétaire médicale, brancardier, infirmière).

En juillet 1944, le poste de secours ne fonctionne plus qu'avec deux équipes par roulement composées de deux chefs d'équipe et de quatre brancardiers pour l'une et de trois pour l'autre.

À la formation de la Poche de Lorient, du personnel municipal continue d'être employé pour la défense passive en partie pour le service de la Croix Rouge. Les dortoirs sont installés dans les salles de classe de l'école des filles de Kerentrech (école du Poulorio). À compter du 4 août 1944, sur ordres des autorités allemandes, seuls les civils indispensables ont le droit de séjourner sur Lorient. Aussi, le fonctionnement de la cantine municipale est suspendu pour la clientèle, excepté pour le personnel de la défense passive tenu de rester sur place.

En novembre 1944, ils sont au nombre de six à obtenir des laissez-passer de la Kommandantur et surtout des brassards : le directeur des services de la DP et sanitaire de l'arrondissement de Lorient, deux infirmières et un brancardier de la défense passive, un médecin de l'hôpital Bodélio et un surveillant général du même hôpital.

Un recensement d'octobre 1944, dénombre la population civile restée sur Lorient à 280 personnes dont environ 200 au service des Allemands. Dans ces conditions, le maire Emmanuel Svob, replié sur Auray, estime le rôle de la municipalité terminé sur Lorient. Aussi, le 28 novembre, ayant peur que la bataille s'engage sur Lorient, il demande à Yves Duigou de rejoindre Auray avec le personnel municipal restant : mesdames Coffrand, Nabec et Gouëllo, monsieur Le Port. Le docteur Davigo ne faisant pas partie du personnel

municipal pourra faire ce qui lui convient. Conscient qu'ils pourraient subir des représailles de la part de l'occupant s'ils fuyaient Lorient, il laisse toute latitude à Duigou pour l'exécution ou non des instructions. Emmanuel Svob écrit : "*Dites bien à nos employés que je pense souvent à eux, et que je voudrais bien les voir tirer de ce mauvais pas*".



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement, du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)
- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)